

Voulez-vous une dictature sanitaire totalitaire ?

Du 21 au 28 mai, l'assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, s'est déroulée en silence à Genève. L'objectif était de faire adopter le nouveau traité sur les pandémies. Cela signifie que les pays n'auront plus leur mot à dire en cas de "pandémie". Tout ce que l'OMS émettra sera contraignant.

Ce que nous avons vécu avec la covid en 2020-2022 n'était qu'un ballon d'essai pour tester jusqu'où la population mondiale était prête à aller dans la prise de décision.

Ce qui est sur la table aujourd'hui sera contraignant : des mesures comme le confinement, les vaccinations obligatoires, les cartes de vaccination, etc. sans que les États indépendants aient leur mot à dire. Comme nous l'avons vécu, mais en beaucoup plus lourd....

La majeure partie de la population mondiale n'est pas au courant de cette situation parce qu'elle n'est pas rapportée par les grands médias. C'est pourquoi il est très important que la population soit informée des véritables plans de l'OMS. Ceux-ci n'ont rien à voir avec la santé publique, ils s'en moquent éperdument. En réalité, les puissances qui se cachent derrière l'OMS veulent créer un nouvel ordre mondial.

Il convient donc de diffuser cette information.

Les 10 principales raisons de ne pas modifier la REGLEMENTATION SANITAIRE INTERNATIONALE

PASSAGE D'UN STATUT CONSULTATIF À UN STATUT CONTRAIGNANT

Changement de la nature de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui passe d'une organisation consultative émettant de simples recommandations à un organe directeur dont les déclarations sont juridiquement contraignantes.

(Article 1 et article 42)

DES URGENCES POTENTIELLES PLUTÔT QUE RÉELLES

Le champ d'application du règlement sanitaire international est fortement élargi afin d'inclure des scénarios qui n'ont qu'un potentiel de nuisance pour la santé publique. (Article 2)

NON-RESPECT DE LA DIGNITÉ, DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Le respect de la dignité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes doit être aboli. (Article 3)

PLAN DE RÉPARTITION

Le directeur général de l'OMS doit se voir confier le contrôle des moyens de production par le biais d'un "plan d'attribution des produits de santé" afin d'obliger les États membres à fournir des produits de lutte contre les pandémies conformément aux prescriptions. (Article 13A)

TRAITEMENTS MÉDICAUX OBLIGATOIRES

L'OMS se voit conférer le pouvoir d'exiger des examens médicaux, la preuve de la prophylaxie, la preuve du vaccin et la mise en œuvre du suivi des contacts, de la quarantaine et du traitement médical. (Article 18)

Voulez-vous une dictature sanitaire totalitaire ?

Du 21 au 28 mai, l'assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, s'est déroulée en silence à Genève. L'objectif était de faire adopter le nouveau traité sur les pandémies. Cela signifie que les pays n'auront plus leur mot à dire en cas de "pandémie". Tout ce que l'OMS émettra sera contraignant.

Ce que nous avons vécu avec la covid en 2020-2022 n'était qu'un ballon d'essai pour tester jusqu'où la population mondiale était prête à aller dans la prise de décision.

Ce qui est sur la table aujourd'hui sera contraignant : des mesures comme le confinement, les vaccinations obligatoires, les cartes de vaccination, etc. sans que les États indépendants aient leur mot à dire. Comme nous l'avons vécu, mais en beaucoup plus lourd....

La majeure partie de la population mondiale n'est pas au courant de cette situation parce qu'elle n'est pas rapportée par les grands médias. C'est pourquoi il est très important que la population soit informée des véritables plans de l'OMS. Ceux-ci n'ont rien à voir avec la santé publique, ils s'en moquent éperdument. En réalité, les puissances qui se cachent derrière l'OMS veulent créer un nouvel ordre mondial.

Il convient donc de diffuser cette information.

Les 10 principales raisons de ne pas modifier la REGLEMENTATION SANITAIRE INTERNATIONALE

PASSAGE D'UN STATUT CONSULTATIF À UN STATUT CONTRAIGNANT

Changement de la nature de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui passe d'une organisation consultative émettant de simples recommandations à un organe directeur dont les déclarations sont juridiquement contraignantes.

(Article 1 et article 42)

DES URGENCES POTENTIELLES PLUTÔT QUE RÉELLES

Le champ d'application du règlement sanitaire international est fortement élargi afin d'inclure des scénarios qui n'ont qu'un potentiel de nuisance pour la santé publique. (Article 2)

NON-RESPECT DE LA DIGNITÉ, DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Le respect de la dignité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes doit être aboli. (Article 3)

PLAN DE RÉPARTITION

Le directeur général de l'OMS doit se voir confier le contrôle des moyens de production par le biais d'un "plan d'attribution des produits de santé" afin d'obliger les États membres à fournir des produits de lutte contre les pandémies conformément aux prescriptions. (Article 13A)

TRAITEMENTS MÉDICAUX OBLIGATOIRES

L'OMS se voit conférer le pouvoir d'exiger des examens médicaux, la preuve de la prophylaxie, la preuve du vaccin et la mise en œuvre du suivi des contacts, de la quarantaine et du traitement médical. (Article 18)

CERTIFICATS SANITAIRES GLOBAUX

Instaurer un système de certificats sanitaires globaux, sous forme numérique ou sur papier, comprenant des certificats d'examen, des certificats de vaccination, des certificats de prophylaxie, des certificats de guérison, des formulaires de localisation des voyageurs et une déclaration sur l'état de santé du voyageur. (articles 18, 23, 24, 27, 28, 31, 35, 36 et 44 ainsi que les annexes 6 et 8)

PERTE DE SOUVERAINETÉ

Autoriserait le comité d'urgence à annuler les décisions des États souverains concernant les mesures sanitaires et rendrait les décisions du comité d'urgence contraignantes. (Article 43)

DES COÛTS INCALCULABLES

L'OMS s'octroie le droit de distribuer des milliards de dollars au complexe industriel pharmaceutique, hospitalier et d'urgence sans avoir à rendre de comptes. (Article 44A)

CENSURE

Extension considérable des possibilités de l'Organisation Mondiale de la Santé de censurer ce que l'OMS considère comme information erronée et de la désinformation. (Annexe 1, page 36)

ENGAGEMENTS DE COOPÉRATION

Crée une obligation de mettre en place, de fournir et de maintenir des infrastructures RSI (Réglementation Sanitaire Internationale) aux frontières ou points de contrôle pour voyageurs. (Annexe 10)

Source: <http://opiniojuris.org/2023/02/27/the-proposed-amendments-to-the-international-health-regulations-an-analysis/>

CERTIFICATS SANITAIRES GLOBAUX

Instaurer un système de certificats sanitaires globaux, sous forme numérique ou sur papier, comprenant des certificats d'examen, des certificats de vaccination, des certificats de prophylaxie, des certificats de guérison, des formulaires de localisation des voyageurs et une déclaration sur l'état de santé du voyageur. (articles 18, 23, 24, 27, 28, 31, 35, 36 et 44 ainsi que les annexes 6 et 8)

PERTE DE SOUVERAINETÉ

Autoriserait le comité d'urgence à annuler les décisions des États souverains concernant les mesures sanitaires et rendrait les décisions du comité d'urgence contraignantes. (Article 43)

DES COÛTS INCALCULABLES

L'OMS s'octroie le droit de distribuer des milliards de dollars au complexe industriel pharmaceutique, hospitalier et d'urgence sans avoir à rendre de comptes. (Article 44A)

CENSURE

Extension considérable des possibilités de l'Organisation Mondiale de la Santé de censurer ce que l'OMS considère comme information erronée et de la désinformation. (Annexe 1, page 36)

ENGAGEMENTS DE COOPÉRATION

Crée une obligation de mettre en place, de fournir et de maintenir des infrastructures RSI (Réglementation Sanitaire Internationale) aux frontières ou points de contrôle pour voyageurs. (Annexe 10)

Source: <http://opiniojuris.org/2023/02/27/the-proposed-amendments-to-the-international-health-regulations-an-analysis/>

Que pouvez-vous faire ?

- ▣ Regarder les émissions suivantes pour plus d'informations :

www.kla.tv/26779 (Le dossier Tedros – Le chef de l'OMS va-t-il devenir l'homme le plus puissant du monde ?)

www.kla.tv/25901 (OMS - Echec total?) et www.kla.tv/26097 (conspiration mondiale de l'OMS)

https://www.mondialisation.ca/une-enorme-prise-de-pouvoir-un-membre-du-parlement-britannique-met-en-garde-contre-le-traite-de-loms-sur-les-pandemies-et-les-amendements-aux-rsi/5677541?doing_wp_cron=1690788942.2963271141052246093750

- ▣ Diffuser ces informations le plus largement possible.

- ▣ Écrire une lettre aux représentants de votre province pour exiger un débat sur ces projets.

Que pouvez-vous faire ?

- ▣ Regarder les émissions suivantes pour plus d'informations :

www.kla.tv/26779 (Le dossier Tedros – Le chef de l'OMS va-t-il devenir l'homme le plus puissant du monde ?)

www.kla.tv/25901 (OMS - Echec total?) et www.kla.tv/26097 (conspiration mondiale de l'OMS)

https://www.mondialisation.ca/une-enorme-prise-de-pouvoir-un-membre-du-parlement-britannique-met-en-garde-contre-le-traite-de-loms-sur-les-pandemies-et-les-amendements-aux-rsi/5677541?doing_wp_cron=1690788942.2963271141052246093750

- ▣ Diffuser ces informations le plus largement possible.

- ▣ Écrire une lettre aux représentants de votre province pour exiger un débat sur ces projets.

Si vous voulez télécharger ce flyer : www.eendracht.info

Si vous voulez télécharger ce flyer : www.eendracht.info